



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-12

Séance du 11 mars 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le cinq mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri VIAULES, Vice-Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la
délibération : 28

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusée donnant procuration : Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique MARAVAL.

Objet de la délibération : Budget Annexe ZA Lomers : Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président informe l'assemblée que, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe ZA Lomers fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025	- 385 407,28 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 255 344,21 €
Résultat cumulé 2025	- 130 063,07 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'aménagement concerté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe ZA Lomers.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique MARAVAL